



# **Violence familiale en milieu de travail**

Publié : le 2020-04-28

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2020

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N<sup>o</sup> de catalogue BT22-248/2020F-PDF  
ISBN or ISSN: 978-0-660-34774-5

Ce document est disponible sur [Canada.ca](https://Canada.ca), le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé  
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Domestic violence in the workplace



# Violence familiale en milieu de travail

---

Peu importe l'endroit où elle se produit, la violence peut avoir une incidence sur tous les aspects de la vie d'une personne, y compris dans son milieu de travail. Quelqu'un que vous connaissez, des collègues, des employés ou leurs enfants, pourrait être une victime.

Toute personne qui subit des sévices de la part d'un membre de sa famille ou d'un partenaire intime est victime de violence familiale. Il s'agit d'un modèle comportemental d'abus de pouvoir et de contrôle.

Vous avez peut-être aussi entendu des termes semblables tels que :

- violence domestique;
- violence fondée sur le sexe;
- violence conjugale;
- violence infligée aux femmes.

Peu importe la manière dont nous qualifions la violence familiale, elle peut toucher des gens de tous les genres et se produire dans tous les milieux, qu'ils soient raciaux, économiques et religieux. La violence familiale peut être présente dans les relations sans tenir compte de l'orientation sexuelle.

La violence familiale peut comprendre :

- le harcèlement;
- la violence verbale;
- l'utilisation de biens, d'enfants ou d'animaux de compagnie pour menacer et intimider;
- la violence physique, l'intimidation sexuelle, émotionnelle et psychologique;

- l'utilisation d'appareils électroniques dans un but de harcèlement et de contrôle (violence facilitée par la technologie);
- l'exploitation économique comme :
  - retenir ou voler de l'argent;
  - empêcher un partenaire de se présenter au travail.

## Reconnaître les signes

Certaines victimes ne se rendent peut-être pas compte que les actes qu'elles endurent constituent de la violence familiale, et les collègues qui assistent à de tels comportements ou qui entendent les histoires des victimes peuvent ne pas être au courant non plus. Les signes indiquant que la violence familiale est en train de s'immiscer dans le milieu de travail peuvent être les suivants :

### Mesures prises par l'agresseur

- Traquer la victime
- Cacher les cartes d'identité de la victime
- Abuser verbalement de la victime ou de ses collègues
- Téléphoner, envoyer des textos ou envoyer des courriels constamment à la victime
- Interférer avec le mode de transport de la victime
- Se présenter et interroger les collègues sur le lieu de travail de la victime

### Réactions de la victime

- Tente de couvrir les ecchymoses
- Est triste, solitaire, introverti
- S'absente du travail plus souvent que d'habitude

- Trouve des excuses envers le(s) comportement(s) de l'agresseur
- Nerveuse lorsqu'en présence de l'agresseur.
- Éprouve de la difficulté à se concentrer sur des tâches ou se distance du travail

## Ce que vous pouvez faire

En général, les victimes de violence familiale sont plus susceptibles de se confier à un collègue qu'à un superviseur ou à un conseiller en ressources humaines. Il est souvent difficile de savoir quoi dire ou quoi faire si un collègue vous approche en toute confiance. Vous voudrez peut-être envisager une formation sur la façon de reconnaître les signes et d'offrir un soutien.

En cas de doute, vous pouvez faire 4 choses pour aider :

1. Prenez du temps pour votre collègue.
2. Écoutez et faites preuve d'empathie.
3. Encouragez-la à chercher du soutien professionnel.
4. Fournissez une liste de personnes ressources ou de programmes qui peuvent fournir un soutien plus solide.

## Liens pertinents

### Aide aux victimes

- Appelez le 9-1-1 en cas d'urgence;
- Communiquez avec votre programme ministériel d'aide aux employés;
- Accès au lien hébergement femmes, qui aide les femmes et leurs enfants à se protéger contre la violence et les mauvais traitements en les mettant en relation avec une maison d'hébergement près de chez eux.

- En savoir plus sur Arrêtons la violence familiale et sur les services et les soutiens offerts dans votre région.

## **Lecture pertinente**

- Soutien, formation et guides sur la violence familiale en milieu de travail
- Violence familiale en milieu de travail – pour les employeurs
- WorkSafe BC: Addressing Domestic Violence in the Workplace: A Handbook for Employers Outside of B.C. (en anglais seulement)
- L'Association de santé et sécurité pour les services publics - Aborder la violence familiale en milieu de travail : Un manuel

### **Date de modification :**

2019-12-23